

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-11

Objet : Soutien au projet Triathlon Citoyen à destination des jeunes de l'Ecole des Sports.

Rapporteur: M. le Maire

Le projet Triathlon citoyen, initié en 2017 en partenariat avec Metz Triathlon, est reconduit. Il s'inscrit dans l'appel à projet de la Fédération Française de Triathlon ayant pour objectif de démocratiser le triathlon dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, zones d'intervention de l'Ecole des Sports (Bellecroix, Hauts de Vallières, Patrotte et Sablon).

Cette édition apporte des évolutions au dispositif puisqu'il sera mis en œuvre en deux phases successives. Une première s'adressera aux jeunes messins des QPV de 9 à 11 ans qui participeront aux entraînements hebdomadaires du club à compter d'octobre 2019. Ils prendront part au final à la course "Run & Bike" qui se tiendra en février 2020. Une seconde phase s'adressera aux adolescents des mêmes secteurs (jusqu'à 16 ans), qui prendront eux aussi part aux séances de Metz Triathlon, leur objectif final étant la participation à leur premier Triathlon, en juin 2020, organisé par le club à Metz. Globalement, entre quinze et vingt jeunes par tranche d'âge et par secteur sont concernés par le projet.

Le coût global de l'opération est estimé à 11 500 €. Le club a obtenu un financement de 5 000 € de la Fédération Française de Triathlon. Il sollicite par ailleurs une subvention de la Ville de Metz de 3 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'animer les quartiers, de réduire les inégalités d'accès aux loisirs et d'éduquer par le sport,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :
 - Metz Triathlon : **3 000 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles et pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant ainsi que la lettre de notification, portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout au partie en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ